

Séance du Grand Conseil

Mardi 8 février 2011

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Groupe thématique agricole à 12h15.

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications Mme la Présidente fait observer une minute de silence après avoir annoncé le décès de Mme Claudine Nicollier, ancienne députée de 1990 à 2007.			
	2.	Dépôts Question écrite: Isabelle Chevalley Motion: Jacques Perrin au nom du groupe radical. Interpellations: Philippe Vuillemin et consorts, Grégoire Junod et consorts, Philippe Martinet, Michele Mossi et consorts, Bernard Borel et consorts, Philippe Ducommun. Pétition: modification de la Loi sur les impôts directs cantonaux. Postulat: Pierre Zwahlen et consorts.			
TRAITE	3.	(10_INT_406) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Alexis Bally - Les pellets nouveaux arrivent	DINF.		
TRAITE	4.	(10_INT_426) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Claudine Dind et consorts - Quelle stratégie pour tenter d'enrayer une disparition toujours plus accélérée des abeilles dans notre canton ? Détermination Dind suite à la réponse à l'interpellation acceptée avec quelques abstentions. Celle-ci est ainsi transmise au Conseil d'Etat.	DEC.		

Séance du Grand Conseil

Mardi 8 février 2011

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	5.	<p>(343) Exposé des motifs et projets de décrets</p> <ul style="list-style-type: none"> - accordant un prêt sans intérêts de 158'500'000 francs aux Chemins de fer fédéraux (CFF SA) pour le préfinancement de la 4ème voie Lausanne-Renens ainsi que des points de croisement de Mies et Chambésy; - autorisant le Conseil d'Etat à procéder à des avances de fonds de 34'800'000 francs aux Chemins de fer fédéraux (CFF SA) pour les études de développement de la ligne ferroviaire Lausanne-Genève; - accordant au Conseil d'Etat un crédit d'études de 1'100'000 francs pour la modernisation des accès aux trains en gare de Renens; et <p>Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur le postulat des groupes socialiste, radical, les Verts, libéral, Alliance du centre et A gauche toute ! : 3ème voie CFF Lausanne-Genève - Le Canton doit s'engager ! (08_POS_054) - sur le postulat Ginette Duvoisin : Dynamiser les transports publics, aussi dans les régions décentralisées du canton, par la mise en oeuvre rapide du développement du RER vaudois (10_POS_183)(2ème débat) (Majorité absolue des membres du Grand Conseil requise) <p>(2ème débat):</p> <p>1er décret de 158'50'000.-: art. 1 et 2 acceptés sans discussion. En vote final à la majorité absolue des députés, le projet de décret est accepté par 114 oui. Fin du 2ème débat.</p> <p>2ème décret de 34'800'000.-: art. 1 à 3 acceptés. En vote final à la majorité absolue des députés le projet de décret est accepté à l'unanimité. Fin du 2ème débat.</p> <p>3ème décret de 1'100'00.-: art. 1 et 2 acceptés. En vote final, le projet de décret est accepté à l'unanimité. Fin du 2ème débat.</p> <p>Les conclusions de la commission (acceptation) sur le rapport du Conseil d'Etat sur le postulat des groupes socialiste, radical, les Verts, libéral, Alliance du centre et A gauche toute acceptées avec quelques avis contraires.</p> <p>Les conclusions de la commission (refus) sur le rapport du Conseil d'Etat sur le postulat Ginette Duvoisin sont acceptées par 101 oui, 7 non et 14 abstentions.</p>	DINF.	Cherix F.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 8 février 2011

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	6.	(332) Exposé des motifs et projet de décret ordonnant la convocation des électeurs pour se prononcer sur l'initiative populaire "Pour le droit à un salaire minimum"(2ème débat) (2ème débat): art. 1 accepté. Art. 2, amdt Chatelain refusé par 62 oui, 71 non et aucune abstention. Art. 2 accepté par 71 oui, 58 non et 2 abstentions. Art. 3 accepté. En vote final, le projet de décret est accepté par 68 oui, 54 non et 6 abstentions. Fin du 2ème débat.	DEC.	Courdesse R. (Majorité), Chatelain A. (Minorité)	
REF	7.	(10_POS_184) Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts concernant le harcèlement psychologique et sexuel ainsi que la souffrance au travail dans la fonction publique vaudoise et demandant de renforcer les protections des employé-e-s Les conclusions de la commission (classement: oui) sont opposées aux conclusions de la minorité de la commission (prise en cons. partielle: non): les conclusions de la commission (classement) sont acceptées par 73 oui, 35 non et 14 abstentions.	DFIRE	Aubert M. (Majorité), Dolivo J.M. (Minorité)	
TRAITE	8.	(09_INT_291) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Michel Dolivo et consort concernant la réinsertion professionnelle du personnel à l'Etat de Vaud	DFIRE.		
TRAITE	9.	(09_INT_246) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Yves Pidoux demandant si le fichage et listage de recourants par le SPEV est bien légal	DFIRE.		
TRAITE	10.	(10_INT_401) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Véronique Hurni - Pénurie d'enseignants (1) titrés pour les remplacements	DFIRE.		
TRAITE	11.	(10_INT_414) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation François Brélaz - Pourquoi les enseignants retraités sont-ils exclus des remplacements ?	DFIRE		
TRAITE	12.	(09_INT_317) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jacques Nicolet concernant les contrats d'assurance LAA de l'Etat et demandant pourquoi ne pas faire des économies lorsque cela est possible	DFIRE.		
TRAITE	13.	(10_INT_378) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Marie Surer et consorts demandant des précisions sur les processus lors de publications de données du SCRIS	DFIRE.		

Séance du Grand Conseil

Mardi 8 février 2011

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	14.	(10_INT_357) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation André Chatelain demandant si le manque de moyens de certaines justices de paix est une échappatoire	DFIRE.		
REF	15.	(10_POS_187) Postulat Jean Christophe Schwaab et consorts au nom du groupe socialiste au sujet de l'inspection fiscale, bilan et perspectives au-delà des promesses non tenues Les conclusions de la majorité de la commission (classement) sont acceptées par 75 oui, 59 non et 2 abstentions.	DFIRE	Borloz F. (Majorité), Gay Vallotton M. (Minorité)	
REF	16.	(10_PET_056) Pétition pour l'abolition des forfaits fiscaux Les conclusions de la commission (classement) sont acceptées par 61 oui, 51 non et 5 abstentions. Au vote nominal, le précédent vote est confirmé par 62 oui, 59 non et 1 abstention.	DFIRE	Marendaz A.	
TRAITE	17.	(09_INT_313) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Bertrand Clot intitulée - Après les débats cantonaux partisans sur les forfaits fiscaux, voici venu dans notre pays le temps de la course à l'amnistie fiscale à bon marché	DFIRE.		
TRAITE	18.	(10_INT_340) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Michel Favez relative à l'évolution du système de l'imposition d'après la dépense	DFIRE.		
TRAITE	19.	(10_INT_343) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Marc-Olivier Buffat concernant l'imposition d'après la dépense, quel avenir et quels enjeux pour le Canton de Vaud	DFIRE.		
RENV-CE	20.	(10_MOT_092) Motion Jean Christophe Schwaab et consorts intitulée Le vote électronique est dangereux pour la démocratie - Arrêtons les frais Une demande de transformation de la motion en postulat est acceptée par 109 oui, 17 non et 4 abstentions. La prise en considération du postulat est acceptée par 76 oui, 46 non et 6 abstentions. Le postulat est ainsi renvoyé au Conseil d'Etat.	DINT	Grandjean P. (Majorité), Vuillemin P. (Minorité)	

Séance du Grand Conseil

Mardi 8 février 2011

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	21.	(10_MOT_094) Motion Sandrine Bavaud au nom du groupe des Verts pour une juste reconnaissance des initiatives populaires cantonales Les conclusions de la commission (prise en considération de la motion transformée en postulat) sont acceptées avec quelques avis contraires et abstentions. Le postulat est ainsi renvoyé au Conseil d'Etat.	DINT	Junod G.	
REF	22.	(10_MOT_105) Motion Bernard Borel et consorts pour une élection au Grand Conseil réellement représentative et proportionnelle Les conclusions de la commission (classement de la motion transformée en postulat) sont acceptées par 68 oui, 33 non et 12 abstentions	DINT	Despot F. (Majorité), Courdesse R. (Minorité)	
TRAITE	23.	(10_INT_358) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Fabienne Despot intitulée Media et monde judiciaire s'imbriquent-ils pour le bien du justiciable ?	DINT.		
TRAITE	24.	(09_INT_320) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Roger Saugy demandant au Conseil d'Etat s'il entend chercher de nouvelles solutions permettant de réduire l'impunité de certaine catégorie d'usagers des transports publics voyageant sans titre de transports, car, si ces six cents sanctions sont sans suites, les personnes à l'aide d'urgence ne croiront pas à leur assujettissement au système judiciaire suisse	DINT.		
RENV-T	25.	(09_INT_247) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Michel Dolivo au sujet de la discrimination dans l'accès aux subsides pour l'assurance-maladie	DINT.		15/02/2011
RENV-CE	26.	(10_POS_180) Postulat Mireille Aubert et consorts demandant la mise en place d'un plan d'action cantonal contre la mendicité en compagnie de mineurs Les conclusions de la majorité de la commission (classement) sont refusées par 55 oui, 67 non et 2 abstentions. Le postulat est ainsi renvoyé au Conseil d'Etat.	DINT	Glutz F. (Majorité), Décosterd A. (Minorité)	
RENV-T	27.	(10_INT_347) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Philippe Ducommun, pourquoi le Département vaudois de la formation, de la jeunesse et de la culture soutient-il une violation des lois sur le travail?	DINT.		15/02/2011

Séance du Grand Conseil

Mardi 8 février 2011

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	28.	(10_INT_413) Réponse du Conseil d'Etat aux interpellations Philippe Ducommun : - Nos prisons sont-elles des espaces propices aux trafics de stupéfiants et à la consommation de drogues ? 10_INT_407) - La prison, siège d'une plate-forme de coordination pour la commercialisation de drogue (10_INT_413)	DINT.		15/02/2011
RENV-T	29.	(10_INT_325) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Luc Chollet concernant l'agression gratuite de deux jeunes adolescents à Lausanne et demandant sur quels critères objectifs agit la Justice vaudoise	DINT.		15/02/2011
RENV-T	30.	(10_POS_190) Postulat Anne Papilloud et consorts concernant la politique carcérale pour le canton	DINT	Mahaim R.	15/02/2011
RENV-T	31.	(10_INT_375) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation François Brélaz - Violation du secret d'enquête suite au décès d'un détenu à Bochuz : le Conseil d'Etat envisage-t-il de porter plainte ?	DINT.		15/02/2011
RENV-T	32.	(10_INT_379) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Cesla Amarelle au nom des groupes SOC, Verts et AGT demandant une enquête indépendante concernant l'affaire Skander Vogt	DINT.		15/02/2011
RENV-T	33.	(330) Exposé des motifs et projet de loi sur la haute surveillance du Tribunal cantonal et projets de lois - modifiant la loi sur le Grand Conseil - modifiant la loi d'organisation judiciaire et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion Anne Baehler Bech demandant une loi d'application de l'article 135 de la Constitution vaudoise (1er débat)	DINT.	Grandjean P.	15/02/2011
RENV-T	34.	(09_INT_307) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Pierre Guignard demandant au Conseil d'Etat quelles mesures prend le Canton de Vaud pour éliminer le téléphone mobile et les jeux vidéos violents ainsi que pour limiter l'utilisation d'internet derrière les barreaux	DINT.		15/02/2011

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :